

On a suggéré que chaque partie de l'Empire devrait donner aux produits britanniques d'autre part un avantage de cinq à dix pour 100 *ad valorem* ; c'est-à-dire, pour suivre le plan le plus clair, les tarifs dans les diverses colonies resteraient tels qu'ils sont actuellement contre les pays étrangers, mais une certaine diminution serait faite dans le cas des importations britanniques. Il y aurait donc ainsi un tarif maximum et un tarif minimum.

Je ne me suis pas cru autorisé à exprimer mon opinion relative aux mérites de cette proposition, mais j'ai voulu faire remarquer les proportions relatives du commerce étranger et du commerce colonial du Royaume-Uni, et le fait que les trois-quarts de tout le commerce se trouvent en dehors de l'Empire.

Nous sommes naturellement portés à croire que ces propositions impliquent un changement radical dans la politique financière de la Grande-Bretagne. Une rémission de droits peut être facilement faite dans les colonies qui ont une taxe douanière élevée, lorsque, par exemple, 25 pour 100 est la moyenne de la taxe imposée ; et il a été proposé de réduire cet impôt à 20 pour 100. Mais dans la Grande-Bretagne, l'établissement d'un tarif différentiel requerrait la création spéciale d'un tarif de douane, contre toutes les puissances étrangères sur tels articles, quels qu'ils soient, dont l'importation des colonies devrait être favorisée. Le projet, en un mot, signifie la rémission dans les colonies des taxes qui existent, mais dans la Grande-Bretagne il signifie une nouvelle taxe ; non pas une modification de l'état de choses actuel, mais bien la création d'un nouveau système.

Bien que ce changement de politique dans la Grande-Bretagne ne soit ni nécessaire ni praticable dans les circonstances actuelles, on peut cependant dire que le sentiment général exprimé à la Conférence a été que cette question sera considérée sous d'autres aspects à mesure que la population et le commerce des colonies augmenteront. Et pour se servir des paroles de M. Forrest : "Le développement approche, aussi certain que je suis ici aujourd'hui ; et je crois que dans un avenir rapproché les colonies de la Grande-Bretagne—la colonie du Canada, du Cap, l'Australie et les autres possessions britanniques—pourront produire autant de matière première, et consommer autant des articles produits en Angleterre que le monde entier en consomme aujourd'hui".

Actuellement cette consommation semble bien éloignée. J'ai cité quelques chiffres démontrant que les colonies du nord de l'Amérique contribuent au commerce de la Grande-Bretagne dans la proportion de 2·7 pour 100, l'Australasie de 7·5 pour 100 et l'Afrique du sud, de 2·2 pour 100. Nos importations de pays étrangers en 1893, s'élevèrent à £313,000,000, soit 77 pour 100, tandis que celles des possessions britanniques ne s'élevèrent qu'à £92,000,000, soit 23 pour 100. Nous trouvons un marché dans les pays étrangers pour les deux tiers de nos exportations de produits britanniques, et dans les possessions britanniques pour un tiers seulement, soit la proportion de £146,000,000 à £72,000,000. Ici les possessions britanniques comprennent les Indes. Les importations de et les exportations en Australasie, sont de £30,000,000, et de £15,000,000 respectivement.

Mais il semble probable, pour ne pas dire certain que ces proportions ne feront qu'augmenter avec le temps. Il a été dit qu'un consommateur d'une colonie vaut plus à l'Angleterre que six consommateurs européens. Les colonies, a dit M. Foster, se sont toutes protégées contre la mère-patrie,